

Département de Charente
Maritime

Arrondissement de la Rochelle

Commune de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

Du 27 Octobre 2023

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION

Le Maire de Saint Sauveur d'Aunis,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules dans la Rue d'Aunis en raison des difficultés de circulation des transports de bus liées aux travaux d'Eau17,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les dispositions utiles afin de faciliter la circulation et d'assurer la sécurité des usagers.

Circulation et Stationnement

Rue d'Aunis

Pendant la durée des travaux
d'Eau17

ARRETE

Article 1: Pendant la durée des travaux d'Eau17, le stationnement sera interdit dans la Rue d'Aunis entre le n°1 et le n°19.

Article 2 : La circulation dans la Rue d'Aunis se fera à sens unique dans le sens Place de l'église / Rue de la Roulerie (cf plan en annexe).

Article 3 : Une déviation sera mise en place Rue de la Roulerie en direction de la RD 115 et Rue de la Cure en direction de la Place de la Cure (pour l'accès aux commerces).

Article 4: Toutefois, pendant la durée d'interdiction, toute facilité sera donnée aux ambulances, services sanitaires, véhicules de médecins, de Police, de Gendarmerie, des Sapeurs-pompiers et des services municipaux.

Article 5: Le présent arrêté et des panneaux indicateurs seront disposés à la diligence des services municipaux.

Article 6 : Monsieur le Maire de Saint Sauveur d'Aunis, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Marans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

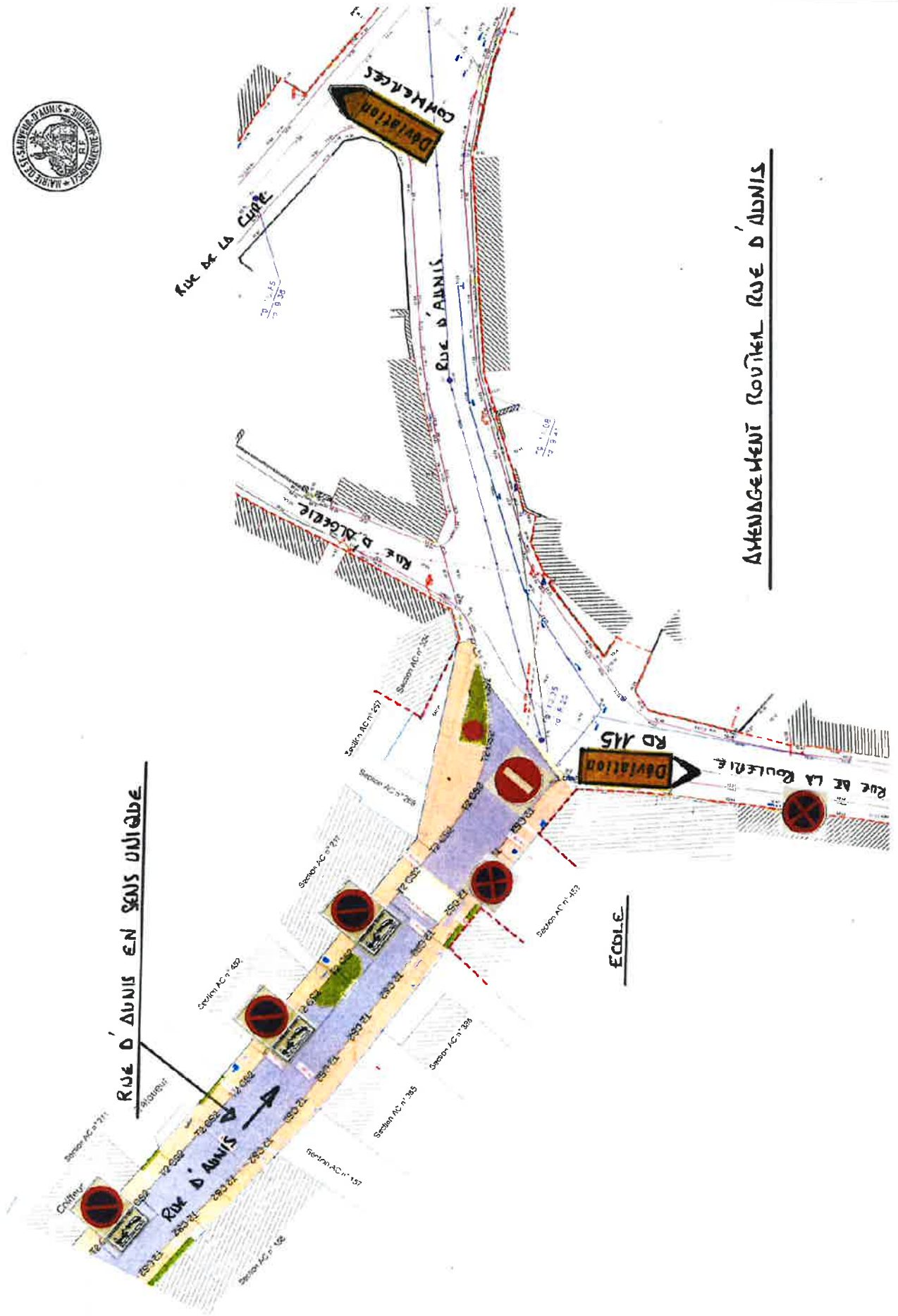
Fait à St Sauveur d'Aunis,

le 27/10/2023

Le Maire,

Alain FONTANA





RUE D'AUNIS EN SENS UNIQUE

AMENAGEMENT ROUTIER RUE D'AUNIS